Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260605-DELIB20260603-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 10
- représentés : 0
- votants : 10
- abstention : 0

Date de convocation :
1/06/2026

Affichage de la liste des délibérations :
27/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : ∅
Absente excusée : MAILLARD Sophie.
Absente : ∅
Secrétaire de séance : Mickaël LEBRETON

DELIB 2026/06/03 – SDIS – AVIS FONDS DE CONCOURS TOITURE CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS DE CAULNES

Lors d'une réunion, le SDIS 22 a informé Monsieur le Maire que le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Caulnes avait besoin de travaux, notamment le remplacement de sa toiture amiantée.
Le SDIS 22 a délibéré le 21 février 2025 concernant un Fonds de concours bâtimentaire pour les constructions neuves ainsi que les grosses réhabilitations et extensions. Cette délibération valide pour les zones rurales un financement de ces projets par le SDIS à hauteur de 70% du montant hors taxes. Les 30% restant seront réparties par la commune siège dudit bâtiment et répartie entre les communes de la zone de 1er appel.
En ce qui concerne les travaux de la toiture du CIS de Caulnes, le montant estimé des travaux est de 190 000€ HT. Une participation de la commune siège et communes défendues en 1er appel est sollicitée à hauteur de 30% du montant HT soit 47 500€. Pour Saint-Jouan de l'Isle, le montant demandé, calculé au prorata de la population à défendre, est de 5 011.25€.
La procédure de consultation des entreprises de travaux a été lancée le 15 mai 2026. Le passage en commission pour attribution des marchés sera organisé début juillet.
Il nous est donc demandé de donner un avis quant à la participation de notre commune au remplacement de la toiture du CIS de Caulnes.
Au vue de cette demande reçue tardivement, et notamment après le vote de notre budget qui ne prévoit pas cette dépense, il serait possible de verser les fonds après travaux et vote du budget 2027.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260605-DELIB20260603-DE

Après délibération, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des présents de :

- D'accepter de participer aux travaux de remplacement de la toiture du Centre d'Intervention et de Secours de Caulnes pour un montant de 5 011.25€.
- Cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2027 au compte 20415 et verser au SDIS après vote du Budget Primitif 2027 et après réception d'un titre de trésorerie.

Mickaël LEBRETON,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

